



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E60480

VALABLE JUSQU'AU 12/04/2024

ÉDITÉ LE 20/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1997

Forme juridique : SARL

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC DOUAI 412108052

Siret : 412 108 052 00025

Code NACE : 1610B

Numéro caisse de congés payés : 39 171C

Assurance Responsabilité Travaux :  
GENERALI IARD AM 664 127

Assurance Responsabilité Civile :  
GENERALI IARD AM 664 127

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022  
Entreprise en période d'observation

Raison sociale : TRAITEMENT DES BOIS RESTAURATION DE CHARPENTES

Sigle : TBRC

5 RUE DU BAC  
59268 FRESSIES

Téléphone : 03 27 72 91 91

Portable : 06 60 59 43 18

Site Internet : www.tbrc.fr

E-mail : tbrc@tbrc.fr

Responsabilité légale :  
DYLEWSKI PATRICE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 03 27 72 91 90

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2302	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	30/08/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE  
272, BOULEVARD GEORGES  
CLEMENCEAU  
B.P. 16013  
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.